



COMMUNIQUE DE PRESSE

TENNIS

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TENNIS PORTE L'AFFAIRE RICHARD GASQUET DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 7 août 2009 – La Fédération Internationale de Tennis (FIT) a fait appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) de la décision rendue le 15 juillet 2009 par un tribunal anti-dopage indépendant, constitué selon les règles de la FIT, concernant le joueur de tennis professionnel Richard Gasquet. Cette décision avait condamné le joueur à une période de suspension de deux mois et quinze jours pour avoir commis une infraction aux règles anti-dopage.

La procédure sera conduite conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport et, en principe, une décision finale sera rendue dans un délai de quatre mois.

A la requête des parties, le TAS gardera la présente procédure confidentielle jusqu'à la publication de la sentence finale.